



vol dans hall d'immeuble

Par **nanou1827**, le **22/08/2019** à **16:09**

Bonjour,

je me suis fait voler ma poussette attachée par un antivol dans le hall de mon immeuble.

Je suis assistante maternelle et c'est donc mon outil de travail. Je suis allée déposer plainte.

Je souhaiterais savoir si mon agence est responsable? Je suis locataire et l'immeuble est en copropriété géré par un syndic.

Dans l'attente de vous lire,

Je vous remercie.

Par **youris**, le **22/08/2019** à **17:05**

Bonjour

En principe vous ne pouvez pas utiliser une partie commune pour y déposer des objets vous appartenant en propre.

L'utilisation des parties communes à titre privatif n'est pas autorisée.

Aviez vous un accord de la copropriété pour mettre votre poussette dans le hall ?

Salutations

Par **Sleeper**, le **22/08/2019** à **17:17**

Bonjour,

"Je souhaiterais savoir si mon agence est responsable? "

Non.

Par ailleurs et comme dit plus haut, il est généralement interdit de stocker des biens dans les parties communes.